

**PLAN D'ACTION AEPHA 2014 DE LA COMMUNE D'ARBINDA AU BURKINA FASO****RESUME ANALYTIQUE**

Située dans la région du Sahel burkinabé, la commune rurale d'Arbinda comptait, selon les données du recensement de 2006, 91 020 habitants répartis dans 43 villages sur une superficie totale de 2 543 km<sup>2</sup>. Cette commune a 277 points d'eau améliorés. La Loi de 2004 portant code général des collectivités territoriales a transféré 11 tâches de l'Etat aux communes y compris celles concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Entre autres tâches, figurent la construction et la gestion des infrastructures hydrauliques ainsi que la gestion des sources publiques d'eau potable. Cependant, les communes ne disposent pas de ressources appropriées pour planifier, suivre et évaluer efficacement les services d'eau. En appui à ces communes, le Programme d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène en Afrique de l'Ouest (USAID WA-WASH) à travers l'IRC a aidé la commune d'Arbinda à élaborer un plan d'action pour l'année 2014 afin d'améliorer les services AEPHA. Cet appui s'inscrit en droite ligne de l'objectif principal du Programme USAID WA-WASH qui est d'accroître l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique de l'Ouest. Le plan d'action a été élaboré en collaboration avec la Direction régionale des ressources en eau et de l'assainissement (DREAHA), Eau Vive, FasoHydro, et les associations d'usagers de l'eau (AUE) de la commune.

Pour l'année 2014, les objectifs de la commune se déclinaient comme suit : (1) accroître l'accès à l'eau potable par l'entretien des points d'eau potable; (2) améliorer la gestion des points d'eau par les AUE et les prestataires de services en incluant la collecte des contributions et la suppression des fluctuations des prix; (3) renforcer le suivi des AUE et des prestataires de services, sans oublier le paiement de 40% des frais de gestion à la commune; (4) analyser la qualité de l'eau provenant des points d'eau; (5) évaluer la satisfaction des usagers de l'eau et identifier les besoins d'améliorations; (6) accroître l'accès à l'assainissement; et (7) établir des partenariats pour mobiliser les ressources en faveur du développement du secteur AEPHA.

Pour commencer, la commune et les organisations partenaires ont présenté chacun leurs plans d'activités pour l'année 2014. Ces organisations partenaires sont notamment : l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), la DREAHA, Eau Vive, IRC, Fasohydro et ASSS (une ONG basé au Sahel). L'ONEA a prévu l'installation de 35 raccordements privés, l'ouverture d'un bureau dans la commune, la construction de nouveaux forages, l'installation de borne-fontaine et la réhabilitation du château d'eau principal de la commune. La Direction régionale des ressources en eau du Sahel a envisagé, quant à elle, d'élaborer un plan de développement AEPHA pour la commune et prenant en compte la construction de 1 000 latrines domestiques et de trois systèmes simplifiés d'adduction d'eau dans la région, la réhabilitation de cinq systèmes de canalisation d'eau et l'édification de 20 forages équipés de pompes manuelles. La commune a également prévu de restaurer trois pompes manuelles communautaires et de faire le suivi des associations d'usagers de l'eau avec l'appui des techniciens de la commune.

Les activités planifiées par Eau Vive au titre de l'année 2014 concernaient notamment un cours de recyclage de 15 associations d'usagers de l'eau, la mise en œuvre d'un plan d'appui aux techniciens avec des équipements et des outils, la formation et la supervision de techniciens de la commune sur la tenue des dossiers et la rédaction des rapports, l'appui à une coopération décentralisée, l'élaboration d'un manuel de gestion des latrines publiques, la construction de 100 latrines domestiques, l'équipement en pompes manuelles de trois forages forés en 2013 et la construction de systèmes simplifiés d'adduction d'eau suite de la révision du budget du Programme EauSahel. Pour 2014, l'IRC a décidé de continuer avec le suivi et évaluation des services publics d'eau potable en collaboration avec la commune. La formation de techniciens et d'autres membres du comité Eau et Assainissement a permis de mieux

comprendre les responsabilités des communes dans le secteur AEPHA. L'IRC a également prévu de soutenir la commune pour l'intégration systématique, dans ses plans, des paramètres d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement des pompes manuelles en utilisant les données réunies pendant les activités de suivi. D'autres parties prenantes ont envisagé d'entretenir les points d'eau potable, de former les associations d'usagers de l'eau ainsi que le personnel de la commune sur les applications informatiques.

Par la suite, la planification conjointe basée sur l'évaluation des performances de 2013 en matière de prestation de services en eau a relevé différents défis et pris des mesures pour les aborder. Entre autres défis figurent : le fonctionnement peu efficace des associations d'usagers de l'eau, le faible niveau d'inscription des usagers, la faible participation des membres de la communauté aux assemblées générales annuelles, la mauvaise gestion des associations d'usagers de l'eau et des points d'eau potable. D'autres défis concernent notamment les installations sanitaires inadéquates (latrines), le faible taux d'accès à l'eau potable, le faible taux de construction et de réhabilitation des pompes manuelles, l'insuffisance de données sur les infrastructures hydrauliques au niveau de la commune, un entretien et un suivi préventif inadéquat. Par ailleurs, d'autres paramètres ont été relevés, à savoir : le manque d'un plan de développement et d'un rapport sur la situation actuelle du secteur AEPHA et l'équipement inadéquat pour l'entretien des points d'eau potable ainsi que les contraintes budgétaires qui entravent la prestation des services en eau dans la commune.

Les plans des parties prenantes de l'AEPHA au niveau communal et l'évaluation de la performance de 2013 ont permis d'éclairer la planification des activités du plan d'action municipal de 2014. Sont prises en compte, au niveau communautaire, des activités telles que: (1) la mobilisation des membres de la communauté pour créer des associations d'usagers de l'eau; (2) la formation des membres des bureaux exécutifs des AUE sur la tenue des dossiers et la gestion financière; (3) la sensibilisation des usagers de l'eau sur les activités des AUE; (4) l'installation officielle du bureau exécutif des AUE par le maire; (5) la signature des contrats de gestion entre les AUE et les gestionnaires des points d'eau; et (6) la sensibilisation des membres de la communauté sur la participation aux assemblées générales annuelles des AUE.

Les activités/actions menées pour relever les défis au niveau de la commune visent à: (1) améliorer la perception des redevances des AUE et d'autres prestataires de services; (2) élaborer un rapport annuel sur le secteur AEPHA pour les années 2013 et 2014; (3) apporter un appui à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement pour les pièces de rechange; (4) mettre sur pied un plan de développement pour la commune; (5) faire un inventaire de toutes les infrastructures hydrauliques de la commune; (6) organiser des visites de suivi trimestrielles; (7) sensibiliser les membres des communautés pour construire des latrines domestiques et attirer l'attention des AUE sur les pratiques d'hygiène autour des points d'eau; (8) construire des nouveaux points d'eau et réhabiliter ceux existants; (9) former un comité AEPHA au niveau de la commune pour le suivi et l'évaluation; et (10) mobiliser les ressources financières pour le développement du secteur AEPHA dans la commune. En fait, la planification conjointe a permis d'affecter certaines activités aux nombreuses parties prenantes, de déterminer la durée d'exécution des activités et d'identifier les sources de financement pour une mise en œuvre réussie du plan d'action.

*Le plan d'action détaillé est disponible (en Français) sur demande via notre site Web. Pour plus de détails sur les activités de programme et d'autres rapports, visitez le site : <http://wawash.fiu.edu/> <http://wawash.fiu.edu/>.*

Cette publication a été financée par le peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène en Afrique de l'Ouest (USAID WA-WASH). Les avis et opinions exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International.